

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2968

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

409 029 105 RCS Lyon.

AT DIFFUSION.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 28965.31 EUR.

Adresse : 136, Boulevard Irène Joliot-Curie, Centre Commercial Carrefour, 69200 Vénissieux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AT DIFFUSION SARL au capital de 28.965,31 euros, Siège social : 136, Boulevard Irène Joliot-Curie - Centre Commercial Carrefour - 69200 VENISSIEUX 409 029 105 RCS LYON ATV SARL, SARL au capital de 30.000 euros Siège social : 136, Boulevard Irène Joliot-Curie - Centre Commercial Carrefour - 69200 VENISSIEUX, 811 424 092 RCS LYON Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 juin 2024, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société ATV SARL, par la société AT DIFFUSION. La société ATV SARL ferait apport à la société AT DIFFUSION de la totalité de son actif, soit 822.554 euros à charge de la totalité de son passif, soit 716.710 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 105.844 euros. La société ATV SARL étant détenue en totalité par la société AT DIFFUSION, l'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles parts sociales et ne donnera pas lieu à augmentation de capital social de la société AT DIFFUSION. La différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des actions rémunérant cet apport, représente un boni de fusion d'un montant de 75.844 euros. Conformément à l'article L 236-6 du code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de LYON, le 10 juin 2024 au nom des sociétés AT DIFFUSION et ATV SARL. Prime de fusion : néant..